

COMMUNE DE SAINT-PREST (28300)

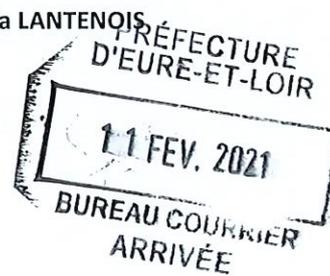
FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 18 JANVIER 2021 – 18 h 30

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES
INDEMNITE DE SECRETAIRE

La Vice-Présidente,

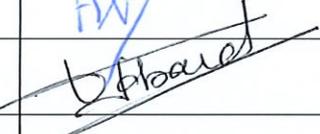
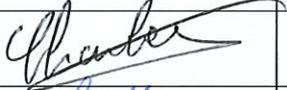
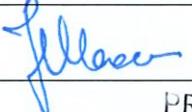


Patricia LANTENOIS



**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conseil d'Administration du LUNDI 18 JANVIER 2021 à 18h30

TITRE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	OBSERVATIONS
Monsieur	CAVET	Jean-Marc	Président		
Madame	LANTENOIS	Patricia	Vice-Présidente		
Madame	BABEL	Sylvie	Conseillère municipale		
Monsieur	LUCAS	Olivier	Conseiller municipal		
Madame	BAUMER	Claire	Conseillère municipale		
Madame	FORTIN-JOUANNET	Nathalie	Conseillère municipale		
Madame	MARTIN	Caroline	Conseillère municipale		
Madame	ALVES	Chantal	Membre Désignée		
Madame	JOBARD	Véronique	Membre Désignée		
Monsieur	GOUPIL	Jacques	Membre Désigné		
Madame	CHARLET	Rachel	Membre Désignée		
Madame	VILLETTE	Elisabeth	Membre Désignée		
Madame	MOREAU	Jannick	Membre Désignée		

PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR

11 FEV. 2021

BUREAU COURRIER
ARRIVÉE

**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2021-03

Rapporteur : Patricia LANTENOIS

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit janvier, à dix-huit heures trente, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme Patricia LANTENOIS, Vice-Présidente.

Etai^{ent} présents : Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, Mme Caroline MARTIN, Mme Chantal ALVES, Mme Véronique JOBARD, Mme Rachel CHARLET, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU.

Pouvoirs : M. Jean-Marc CAVET donne procuration à Mme Patricia LANTENOIS

Absent(e)s excuse(e)s :

Absent(e)s : M. Olivier LUCAS, M. Jacques GOUPIL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BABEL

Date de la convocation : 13 janvier 2021

OBJET : INDEMNITE DE SECRETARIAT

Madame la Vice-Présidente informe ses collègues que compte tenu du travail de secrétariat fourni, la préparation et le suivi des décisions émises par le CCAS, il convient de se prononcer sur le montant de l'indemnité de secrétariat du CCAS. En 2013, celui-ci était d'un montant de 500€.

Elle propose de reconduire cette somme.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

DECIDE

- DE FIXER à 500 € le montant de l'indemnité de secrétariat pour l'année 2021.

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,
Patricia LANTENOIS



**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2021-02

Rapporteur : Patricia LANTENOIS

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit janvier, à dix-huit heures trente, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme Patricia LANTENOIS, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, Mme Caroline MARTIN, Mme Chantal ALVES, Mme Véronique JOBARD, Mme Rachel CHARLET, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU.

Pouvoirs : M. Jean-Marc CAVET donne procuration à Mme Patricia LANTENOIS

Absent(e)s excuse(s) :

Absent(e)s : M. Olivier LUCAS, M. Jacques GOUPIL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BABEL

Date de la convocation : 13 janvier 2021

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	11	0	0

DECIDE

- DE PROCEDER à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- DE CONCLURE une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet d'Eure et Loir, représentant l'État, à cet effet,
- DE CHOISIR le dispositif présenté par la société SRCI (Groupe SALVIA) et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme iXBUS-IXACTES.

*Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,
Patricia LANTENOIS*



Le budget de fonctionnement est voté en équilibre, pour un total en dépenses et en recettes de 18 500 €

Le document budgétaire est consultable en Mairie.

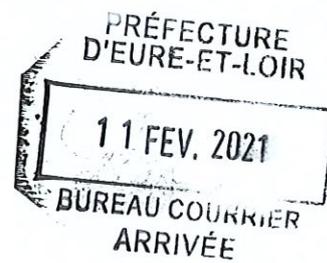
Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

DECIDE

- D'ADOPTER le budget primitif tel que présenté pour l'année 2021.

*Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,
Patricia LANTENOIS*



**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2021 - 01

Rapporteur : Patricia LANTENOIS

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit janvier, à dix-huit heures trente, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme Patricia LANTENOIS, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, Mme Caroline MARTIN, Mme Chantal ALVES, Mme Véronique JOBARD, Mme Rachel CHARLET, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU.

Pouvoirs : M. Jean-Marc CAVET donne procuration à Mme Patricia LANTENOIS

Absent(e)s excuse(s) :

Absent(e)s : M. Olivier LUCAS, M. Jacques GOUPIL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BABEL

Date de la convocation : 13 janvier 2021

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 11 : Charges à caractère général – montant : 13 200 €

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

Chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés – montant : 800 €

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante – montant : 4 000 €

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 500 €

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 18 500 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chapitre 74 – dotations et participations pour un montant de 18 500 €

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 18 500 €